

Sécurité

Même si les aménagements paysagers peuvent contribuer, dans certains cas, à l'amélioration de la lisibilité de la route et donc à la sécurité routière, les arbres sont parfois impliqués dans des accidents sur les routes.

Beaucoup de zones pourraient être plantées sans risque en respectant toutefois les distances de sécurité et les distances de visibilité. Le tableau suivant reprend les largeurs recommandées de la Zone de Sécurité en fonction de la limite de vitesse de la section de route à traiter.

LIMITE DE VITESSE	LARGEUR DE LA ZONE DE SÉCURITÉ
90 → 120	9 m
70 → 90	7 m
50 → 70	4 m

Pour rappel, un arbre peut être considéré comme dangereux s'il a, ou est amené à avoir, une circonférence de plus de 30 cm à une hauteur de 20 cm. Afin de supprimer le caractère dangereux des plantations (au niveau de la sécurité routière), on peut envisager de planter des végétaux ne dépassant pas cette valeur (haies, bosquet, taillis...). Les plantations de bermes centrales ou celles utilisées pour créer des effets de porte aux entrées d'agglomérations peuvent être envisagées de cette manière.



Liens et contacts utiles

- **Service urbanisme de votre commune**
Attert : +32 (0)63/24 27 70
Viroinval : +32 (0)60/31 00 23
- **Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie**
<http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp>
- **Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne asbl**
Rue des Potiers, 304 - 6717 Attert, +32 (0)63/22 98 16 - info@murla.be - www.murla.be
- **Maison de l'urbanisme Arrondissement de Philippeville asbl**
Rue d'Avignon, 1 - 5670 Nismes, +32 (0)60/39 17 92 - info@muap.be - www.muap.be

Cette fiche est issue d'une collaboration entre :

Parc Naturel de la Vallée de l'Attert
Voie de la Liberté, 107 - 6717 Attert
+32 (0)63 22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.aupaysdelattert.be

Parc naturel Viroin-Hermeton
Rue d'Avignon, 1 - 5670 Nismes
+32 (0)60 37 17 90
secretariat@pnvh.be
www.pnhv.be

Rédaction : D. Scheepers, PNVA - février 2013.



Paysage et cheminement

Le paysage de nos villages et campagnes est aussi rythmé par les réalisations de l'homme. Les routes en font partie. La route peut être gommée, fondue dans le paysage ou au contraire en être partie intégrante et être soulignée par des plantations.

Ces plantations peuvent être constituées d'arbres d'alignement, de haies ou encore d'arbres fruitiers.



Alignements d'arbres

Historiquement, les alignements d'arbres le long des routes ont été plantés pour faire de l'ombre aux différents usagers mais aussi pour fournir du bois ou des fruits sans négliger l'aspect esthétique. Au début du XX^e siècle, les routes en situation favorable étaient parfois bordées d'arbres fruitiers (poirier et pommier). Les variétés robustes à bois érigé, même si les fruits n'étaient pas de bonne qualité, étaient utilisées à cette fin. De nos jours, les plantations fruitières le long des routes restent très marginales.



Cependant ils sont une bonne alternative quand on ne veut pas d'arbres de haute taille. Ils permettent également grâce à leurs fruits de fournir de la nourriture pour la faune.

Les alignements d'arbres ont sans conteste une valeur paysagère importante. Ils renforcent également la lisibilité de la route en annonçant les carrefours, les côtes, les entrées de village...

Les essences plantées doivent être adaptées à la taille de la route, à la nature du sol ainsi qu'à l'ambiance que l'on veut créer : route touristique de promenade, grande nationale, entrée de village...

Taille : si les marronniers, les chênes ou encore les frênes peuvent atteindre une taille supérieure à 20 mètres, d'autres essences ont un développement moins important comme les tilleuls (entre 15 et 20 m) ou l'érable champêtre (10 à 15 m).

Forme : fastigiés comme les peupliers ou arrondis pour les tilleuls, ou encore taillés en têtard pour les saules, les formes sont multiples et variées.



Le long des rivières les arbres participent à la lisibilité du cours d'eau. Ils le soulignent et permettent de le suivre des yeux dans son parcours dans le paysage.

Les plantations le long des chemins et sentiers contribuent à rythmer le paysage. La dense haie vive bruisse des tous les mouvements de la faune puis elle s'efface pour laisser apparaître le paysage plus lointain.

De plus les plantations de haies stabilisent les accotements empêchant ainsi les coulées de boues en cas de fortes pluies. Elles permettent aussi de canaliser les eaux de ruissellement venant de la route imperméable, de les ralentir puis de les faire infiltrer dans le sol évitant ainsi les débordements d'égout.



Petit patrimoine



À un carrefour, au détour d'un chemin on trouve souvent une chapelle ou une croix accompagnées de leur arbre. Leur fonction première était de rappeler aux passants la vérité divine et la construction d'une chapelle ou l'élévation d'une croix en remerciement d'une prière n'est pas rare.

Ces éléments du petit patrimoine animent le paysage et marquent les carrefours. Ils sont autant de balises et de repères sur la route.

Entrée de village

On peut créer un effet de porte à l'entrée d'un village pour signaler aux automobilistes qu'ils arrivent dans un espace bâti et qu'ils doivent adapter leur vitesse.

Cet effet de porte peut être obtenu en diminuant la distance entre les arbres d'un alignement au fur et à mesure que l'on se rapproche du village. L'impression de vitesse est ainsi augmentée et l'automobiliste ralentit.

Afin de marquer l'entrée d'un village, une haie peut également prendre place pour montrer qu'on arrive dans un espace bâti.

